COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2016

LOGEMENT COMMUNAL: 13 RUE DE LA POSTE

Suite à la demande d'aide de paiement de sa facture d'électricité, suite au refus d'aide du CCAS et après consultation du Conseil Municipal, le Maire décide de ne pas donner suite à la demande de Mme JOUINI Maïté.

ACHAT TERRAIN PECQUENARD RUE DE LA PISCINE, AE n°26 ET 28

Après plusieurs rencontres avec monsieur et madame PECQUENARD Alain, relatif au projet d'aménager un lotissement rue de la piscine, monsieur le maire expose le résultat de leurs entrevues.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par vote à bulletins secrets, par 14 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- Décide d'acheter le terrain, cadastré AE n°26 et 28 pour une superficie totale de 17 450 m², au prix total de 80 000 € hors frais de notaire auprès de monsieur et madame PECQUENARD Alain.

La Commune acquière donc ce terrain viabilisé pour 4 lots situés en bordure de route (rue de la Piscine) et le reste est mis en réserve foncière.

Dans le cadre d'une demande de modification du PLU ou du PLUI (Intercommunal) la demande d'extension se fera ultérieurement (2018-2019).

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE DOLLON

① <u>ETUDES DE FAISABILITÉ</u>

La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE), dont le siège social est situé à SAINT-CONTEST (14280) et les bureaux d'études à PARIS (75009), développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Dollon et a identifié un large secteur intercommunal (Dollon, Semur-en-Vallon, Coudrecieux et Montaillé) au sein de la forêt privée de la Pierre, présentant un potentiel de développement éolien.

Une présentation a été faite le 27 octobre à laquelle l'ensemble du conseil municipal était invité.

Monsieur le maire indique qu'une autre réunion est prévue le 10 janvier à Montaillé pour ceux intéressés.

Monsieur le maire montre sur plans le principe de composition de 18 éoliennes, structuré en trois zones au Nord et au Sud du Château de la Pierre peut être projeté dont 2 sur le territoire de Dollon.

Les éoliennes de 130 m de hauteur seraient édifiées en limite de parcelles boisées, à proximité des chemins d'exploitation forestiers.

Considérant la présentation faite par JPEE portant sur la réglementation en matière d'éolien, l'étude ayant permis d'identifier le secteur d'implantation, ainsi que les conditions de développement d'un projet éolien et des demandes administratives associées.

Considérant que JPEE propose de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien (démarches foncières, études environnementales, études techniques, accès, étude du gisement éolien au moyen d'un mât de mesure du vent)

Considérant que le projet porté par JPEE consistera à produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable,

Considérant que JPEE propose à la commune une convention d'utilisation des chemins communaux et/ou des terrains communaux,

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées n'entraineront aucun engagement financier pour la commune,

Le conseil municipal, après délibération, par vote à bulletins secrets,

- par 15 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 2 ABSENTIONS : autorise la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT à réaliser les études de faisabilité technique et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Dollon ;

② - PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDES EN VUE DE L'UTILISATION DES CHEMINS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après délibération, par vote à bulletins secrets, par 14 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 2 ABSENTIONS :

- autorise la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (ou toute société qui lui serait substitué en vue de l'exploitation du parc éolien) à constituer des servitudes sur les chemins listés dans le projet de promesse de convention de servitude et relevant du domaine privé de la commune,
- autorise monsieur le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes présentée en séance,
- autorise monsieur le Maire à donner toute permission de voirie à JPEE en vue de l'utilisation des voies communales relevant du domaine public,

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS RADIOTELEPHONIE ORANGE : BAIL

La société ORANGE souhaite louer une partie de la parcelle de terres, cadastrée ZE n°75, d'une superficie de 45 m², pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation d'une antenne relais radiotéléphonie sur le territoire de Dollon au lieudit « La Palenne ».

L'implantation de cette antenne a pour but le déploiement de la 4G le long de la ligne TGV.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée, par 17 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Donne son accord de principe quant à l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle ZE n°75
- Autorise monsieur le maire à signer le bail d'une durée de 12 ans, renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services « SEGILOG » arrive à échéance au 30 novembre 2016.

Vu la nécessité du logiciel (comptabilité, urbanisme, état-civil, élections, cimetière), il est nécessaire de le renouveler avec la société SEGILOG.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte de renouveler, pour une durée totale de 3 ans, le contrat SEGILOG pour une prestation qui s'élève à 3 024 € HT/an pour la cession du droit d'utilisation des logiciels et 336 € HT/an pour la maintenance et formation
- souhaite qu'à l'avenir l'ensemble des communes de la nouvelle com.com négocie un contrat global afin d'en baisser le coût par commune

PROJET PLAINE DE LOISIRS

Monsieur le maire fait part qu'il a décidé de reporter les travaux d'aménagement de la borne du camping-car au niveau de la salle polyvalente.

En effet, après réunion avec le Perche Sarthois et une rencontre sur le terrain avec monsieur Grégory POTTIER du Perche Sarthois., il est envisagé de créer une aire d'accueil pour camping-car au camping municipal (4-5 places) dans le but d'inciter les voyageurs à séjourner quelques jours à Dollon et non pas uniquement une nuit.

Vu qu'il n'existe aucun service de ce type dans les alentours, ce projet pourrait être porteur d'un développement touristique et économique sur le territoire de Dollon, soutenu en ce sens par le Territoire et l'Office du Tourisme.

Le camping serait, de ce fait, ouvert toute l'année. L'aire de stationnement serait soit gratuite ou payante par paiement carte bleue, à réfléchir.

Une subvention à hauteur de 50 % sur un plafond maximum de dépenses de 50 000 € HT, soit 25 000 € de subventions maximum, pourrait être allouée pour l'aménagement des places.

Une étude va être lancée sur cette nouvelle conception et un dossier de demande de subventions sera présenté à la Région dans le cadre du développement touristique, en collaboration avec le Perche Sarthois.

Monsieur CORBIN précise qu'il faudra trouver une sécurité pour éviter l'accès des gens du voyage. A ce propos, Monsieur le maire indique que le portique pour condamner l'accès aux caravanes et camions derrière la salle polyvalente a été réalisé par un agent communal et est prêt à être installé.

L'EVOLUTION DU MONDE DE LA SANTE DE 2004 A 2016

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

AFFAIRES DIVERSES

□ Monsieur le maire et monsieur Philippe TAUGER ont fait le point sur les emprunts en cours de la commune. Au 1 er janvier 2017, le montant de la dette dû s'élève à 1 720 935.36 € (hors intérêts) tous les budgets confondus

Vu les taux actuels proposés par les banques, la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA) a été contacté pour demander à renégocier deux contrats de prêt.

Par courrier en date du 7 novembre 2016, la Caisse Française de Financement Local nous informe que « les contrats de prêt ne prévoient pas de possibilité de renégocier les conditions financières ».

☐ Le devis de la société COLAS pour le reprofilage du chemin du foreau a été signé pour un montant de 3 661.82 € TTC. Les travaux interviendront durant le 1^{er} trimestre 2017 (mars-avril).

□ Un devis a été sollicité à la société TP Terrassement sur l'idée de créer une allée le long des douves et une tranchée le long du parking de la salle des fêtes pour planter une haie vive. Le montant s'élève à 1 005.00 € TTC.

□ Monsieur le maire a fait une demande de devis concernant le nettoyage d'un sous-bois situé au-dessus du foyer Bellevue avec création d'un cheminement agrémenté de quelques bancs. Le Centre Social Rural d'insertion de Montfort-le-Gesnois) a été sollicité et le montant s'élève à 1 456.00 € TTC qui inclus l'enlèvement des déchets. Monsieur le maire précise que cela pourra servir en 2017 pour le comice qui aura lieu dans les rues, les animaux pourront être mis, éventuellement, à l'ombre.

✓ Vœux du maire

La cérémonie aura lieu le vendredi 13 janvier à la salle polyvalente à partir de 19h00.

Noël des anciens

Le noël des anciens aura lieu le mercredi 14 décembre à la salle polyvalente à partir de 14h00.

Questions diverses

Madame CHERON demande si on a reçu un retour pour la dérogation pour l'accessibilité des ERP. Monsieur le maire répond par la négative en attente du bilan de Qualiconsult (bilan obligatoire pour la salle polyvalente)

Monsieur le maire indique qu'il est difficile de trouver un sapin chaque année pour la Place de l'Eglise et propose d'en planter un et qu'il est prêt à l'offrir lui-même.

Monsieur le maire félicite monsieur CORBIN qui a été promu chef de centre et adjudant à la caserne de pompiers de Saint-Michel de Chavaignes.